

DICRIM

**DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS**

Sommaire

L'ÉDITO	3
LES RISQUES MAJEURS ET LEUR PRÉVENTION	4
LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE	
- LE RISQUE D'INONDATION TORRENTIELLE	6
- LE RISQUE DE RUPTURE DE DIGUE	7
- LE RISQUE DE TEMPÊTE	8
- LE RISQUE DE CHUTES DE NEIGE	9
- LE RISQUE D'AVALANCHE	10
- LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN	11
- LE RISQUE DE SÉISME	12-13
- LE RISQUE DE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES	14-15
- LE RISQUE DE POTABILITÉ DE L'EAU	16
LES AUTRES RISQUES	
- LE RISQUE DE CANICULE	17
- LE RISQUE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE	18
LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	19
DIVERS PLANS NATIONAUX	20
SAVOIR SE PRÉPARER	21
LIENS UTILES	22
MES NOTES	23

Éditorial

En vallée du Giffre, ne sous-estimez pas les risques naturels de notre environnement.

Les intempéries du début du mois de janvier 2018 à Morillon

Semaine de Noël 2017 : abondantes chutes de neige.

Fin décembre 2017 - début janvier 2018 : à l'issue de l'épisode neigeux surviennent de fortes pluies qui liquéfient le manteau neigeux.

Le 2 janvier, un jeune skieur est tué sur la piste Doina par la chute d'un arbre.

Le 3 janvier, les nants gonflent, celui du Vernay menace de déborder, un flux de neige fondue s'écoule sur la zone des Chalets des Praz et du Clos Gex.

Le 4 janvier matin, le maire de Morillon active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le Poste de Commandement Communal (PCC) coordonne alors les secours publics (DDT, SDIS) et privés. Les habitants du Vernay sont évacués. Seuls des dégâts matériels sont à déplorer. La remise en état des lieux nécessite une semaine de travail.

L'inondation constitue le risque majeur sur notre commune.

Les risques majeurs et leur prévention

4

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se définit comme la possibilité que se produise un évènement d'origine naturelle ou humaine dont les effets peuvent menacer la population et occasionner des dommages importants. Le risque majeur se caractérise par sa faible fréquence et ses grandes conséquences.

À quels risques majeurs sommes-nous exposés à Morillon ?

- Les tempêtes
- Les inondations torrentielles
- Les ruptures de digues
- Les chutes de neige
- Les avalanches
- Les mouvements de terrain
- Les transports de matières dangereuses
- La potabilité de l'eau

Pour répondre avec cohérence et efficacité à ces objectifs, la prise en compte du risque comporte trois volets :

- **La prévention** = repérer les risques, étudier leurs conséquences et intégrer cette réflexion dans les documents d'urbanisme.
- **La protection** = effectuer des travaux pour supprimer ou atténuer le risque lui-même ou ses effets et prévoir la mise en œuvre de mesures de secours et de sauvegarde de la population en cas d'évènement.
- **L'information préventive** auprès des citoyens : c'est le rôle du DICRIM.

Consignes de sécurité à appliquer quel que soit l'évènement

- **Gardez votre calme** : cela vous permettra d'avoir la bonne conduite face au danger.
- **Mettez-vous à l'abri** et restez-y sauf en cas de consigne d'évacuation.
- **Écoutez la radio** France bleu pays de Savoie sur 107.3 : vous connaîtrez ainsi l'évolution de la situation et pourrez appliquer les instructions des secours.
- **Conformez-vous aux consignes** et aux ordres des autorités.
- **Ne téléphonez pas** sauf en cas d'urgence médicale : les lignes et le réseau téléphonique doivent rester disponibles pour les secours.
- **Évitez de vous déplacer** (sauf consignes contraires).
- **Ne fumez pas** : en cas de fuite de produits dangereux cela pourrait provoquer une explosion.
- **N'utilisez pas d'ascenseur** : vous risquez de rester bloqué.
- **Tenez-vous prêt à évacuer** sur instruction des autorités.

À emporter en cas d'évacuation

Si la consigne d'évacuation est donnée par les autorités, n'emmenez avec vous que l'indispensable :

- vos papiers d'identité
- vos médicaments (en cas de traitement médical) et lunettes
- des vêtements de rechange
- un nécessaire de toilette
- de quoi boire et manger
- une trousse individuelle de premier secours
- une lampe de poche avec des piles
- une radio avec des piles

Numéros utiles

Pompiers : **18**

SAMU : **15**

Gendarmerie : **17**

Numéro d'urgence européen : **112**

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : **114**

Météo-France : **08 92 68 02 38**

Mairie de MORILLON : **04 50 90 11 22**



Inondation torrentielle

L'inondation torrentielle résulte d'une crue rapide d'un torrent / ruisseau de montagne due à des précipitations intenses et brèves.

Caractéristiques

- Rapidité : de 1 à 6 heures entre les pluies et la crue
- Violence : vitesse du courant ravageuse
- Destruction : déracine les arbres, charrie des tonnes de matériaux, création d'embâcles et de vagues submersives

Le risque sur la commune

Les textes anciens rapportent des crues régulières. 1586 : le Vernay déborde et engloutit plusieurs maisons, la Perrière fait de même. 1668 : crue du Giffre jusque sous le presbytère et construction de la première digue. 1866, puis 1878, 1879 : le Giffre inonde la vallée. Août 1912 : 20 jours de pluie continue qui cause de nombreux dommages.

La commune possède un Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation (PPRi) contre les crues torrentielles qui concerne le Giffre, mais aussi d'est en ouest plusieurs torrents : Le Verney qui recueille les eaux du Taffon et de la Cuttaz, la Sciard, la Perrière, le Vouët et le ruisseau des Rosières. Les cartes du PPRi sont consultables en mairie.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



■ Coupez le gaz et l'électricité



■ Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale



■ Gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage



■ Évitez les déplacements



■ Informez-vous en écoutant France Bleu Pays de Savoie sur 107.3



■ N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge par le personnel sur place



Rupture de digues

Le phénomène de rupture de digue correspond à une rupture partielle ou totale de la digue. Les causes de rupture peuvent être diverses (surverse ou érosion interne). Une rupture de digue entraîne un effet de vague ou une fosse d'érosion.

Le risque sur la commune

Les ouvrages de protection des berges des torrents sont destinés à contenir les débordements et limiter ainsi les dégâts qui pourraient s'ensuivre.

A Morillon, il existe 5 digues qui font l'objet d'études de danger (en cours ou réalisées) et de classification par les autorités départementales sur les torrents du Verney, du Giffre (Arcosses, Lac Bleu, C.C.A.S.) et de la Perrière.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



■ Gagnez immédiatement les points hauts les plus proches ou monter à l'étage



■ Ne revenez pas sur vos pas



■ Informez-vous en écoutant France Bleu Pays de Savoie sur 107.3



■ N'allez pas chercher vos enfants si les routes sont bloquées, ils seront pris en charge par le personnel sur place



Ne tentez pas de franchir une route fermée ou inondée



Tempêtes

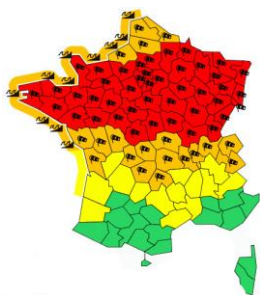
On parle de tempête lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, chutes d'arbres, bacs à fleurs, etc.).

Information et suivi

1597 : tempêtes et orages causèrent de nombreux débordements dans la vallée.

1740 : « on entendit toute l'année que tonnerres et foudre. Les cataractes du ciel ont versé des torrents ... ».

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site <https://meteofrance.com>



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



■ Mettez-vous à l'abri
dans les bâtiments



■ Ne téléphonez pas, sauf
urgence médicale



■ Fermez les portes et les
volets



■ Évitez les déplacements



■ Informez-vous en
écoutant France Bleu Pays
de Savoie sur 107.3



■ N'allez pas chercher vos
enfants à l'école, ils seront
pris en charge par le
personnel sur place



Chutes de neige

Les chutes de neige, suivant leur importance, peuvent entraîner des difficultés de circulation, voire une interruption du trafic routier avec des risques d'isolement. Elles peuvent provoquer des chutes d'arbres, des effondrements de toitures ou des dégâts sur les réseaux électriques et/ou téléphoniques.

Le risque sur la commune

1906-1907 : neige inaccoutumée ; hauteur de 1,35 m à la chapelle du Vernay, toits effondrés sous le poids, avalanches destructrices.

A Morillon, il existe un plan de déneigement. Durant tout l'hiver, les services techniques communaux, départementaux ainsi que des privés interviennent dans la commune dès que nécessaire pour assurer la liberté de circulation.

⚠ Le déneigement est l'affaire de tous. Les propriétaires ou locataires riverains de voies publiques doivent dégager les trottoirs et accotements en cas de neige ou verglas. La neige dégagee ne doit pas être déposée sur les voies publiques après le passage des agents des services techniques ou départementaux.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



■ Équipez vos véhicules en conséquence



■ Évitez les déplacements superflus



■ Renseignez-vous sur l'état des routes (www.inforoute74.fr)



■ N'allez pas chercher vos enfants si les routes sont bloquées, ils seront pris en charge par le personnel sur place





Avalanches

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux.

Le risque sur la commune

Mars 1981 : trois avalanches de fonte dans les couloirs de Coulouvrier et de La Lanche.

Les zones à risques sont les hauts bassins de la Lanche et de la Corne. Les zones d'aléas forts se situent sur la Lanche, la Ravine Blanche, la Corne, le ruisseau du Grand Chenoz et la ravine du bois de Coulouvrier.

La société Grand Massif Domaine Skiable met en œuvre un Plan d'Intervention de Déclenchement des Avalanches (PIDA) pour sécuriser préventivement le domaine skiable et y intervenir si besoin en liaison avec la commune.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ces consignes s'adressent surtout aux skieurs (95% des accidents)



■ Consultez le Bulletin Régional d'Avalanches avant chaque sortie



■ Respectez les consignes de sécurité des professionnels de la station



■ Fermez les portes et les volets si vous êtes à l'intérieur d'une habitation



■ Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale



■ Ne sortez hors-piste qu'équipé du triptyque DVA-Pelle-Sonde



Évitez les déplacements





Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou humaine.

Caractéristiques

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Le risque sur la commune

1369 : destruction d'Honorat. 1740 : glissements de terrains après de très fortes pluies emportant les habitations. 1993 : glissement de la Sciard. 2019 : glissement de talus et de berge au Mas Devant.

- instabilité des berges des torrents (Giffre et ses affluents) ;
- mouvements de versants (zones d'aléas forts : Le Chéry, Charpillat, Bergin, Praz Farou, les Follys et zones d'aléas moyens sur le reste des versants).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



■ Coupez le gaz et l'électricité



■ Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale



■ Éloignez-vous de la zone dangereuse. Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches



■ Évitez les déplacements



■ Informez-vous en écoutant France Bleu Pays de Savoie sur 107.3



■ N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge par le personnel sur place



■ Éloignez-vous des bâtiments



■ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Séismes

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. La fracturation des roches en profondeur libère une énorme énergie.

Le danger du séisme vient essentiellement des effondrements des bâtiments ne résistant pas aux mouvements du sol. La construction des bâtiments parasismiques est le seul moyen efficace pour se protéger du risque sismique.

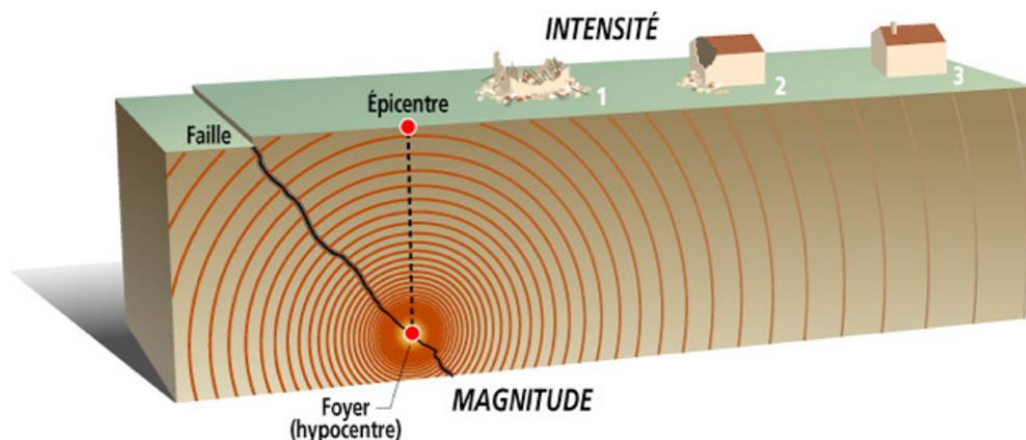
Les maîtres d'ouvrage et les professionnels sont donc tenus de respecter les règles de construction en vigueur lors de la demande de permis de construire.

ATTENTION : APRES UN SEISME, DES REPLIQUES PEUVENT SE PRODUIRE. LA FIN DE LA PREMIERE SECOUSSE NE SIGNIFIE PAS LA FIN DU SEISME.

Le risque sur la commune

Des secousses plus ou moins fortes furent notées en 1880, 1881, 1905 et 1915 sans dégâts particuliers. Toutefois, Morillon se situe dans une zone de faible sismicité.

La commune est située en zone de sismicité moyenne avec un risque modéré.



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



À L'INTERIEUR D'UN LOCAL OU HABITATION



- Pendant les secousses mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides

À L'EXTERIEUR



- Éloignez-vous des bâtiments



- Ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer

En voiture, arrêtez vous, coupez le moteur et attendez la fin des secousses

APRES LES SECOUSSES



- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité



- Informez-vous en écoutant France Bleu Pays de Savoie sur 107.3



- Évacuez le bâtiment sans prendre l'ascenseur



- Ne fumez pas



- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé



- Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence médicale



- N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge par le personnel sur place



Transports de matières dangereuses

DOCUMENTATION D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

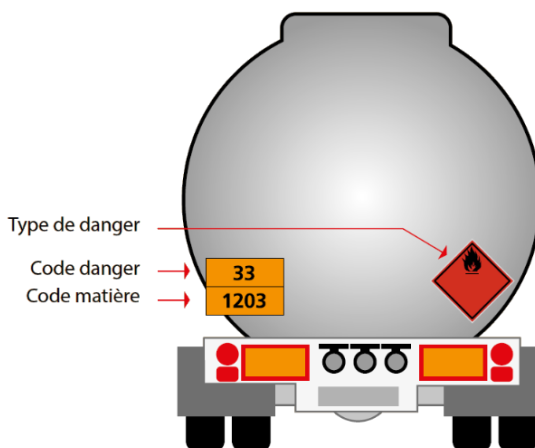
14

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières. 60% de ces accidents concernent des liquides inflammables. Quatre types d'effets peuvent être associés : incendie, explosion, dégagement de nuage toxique et pollution des nappes.

Bon à savoir

Les camions disposent d'une plaque orange à l'avant, à l'arrière et sur les côtés. Elle indique en haut le code danger et en bas le code matière.

Une étiquette de danger en forme de losange, avec différentes couleurs et logos, peut également être fixée à l'arrière et de chaque côté du véhicule. Elle annonce sous forme de pictogrammes le type de danger prépondérant de la matière transportée.



Si vous êtes témoin direct d'un accident, relevez ces indications et communiquez-les aux services de secours afin qu'ils aient connaissance de ce à quoi ils vont être confrontés afin d'adapter leurs moyens de lutte aux risques encourus.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



■ Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



■ Ne fumez pas



■ Fermez les portes et les fenêtres et bouchez les ouvertures et les aérations



■ Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence médicale



■ Coupez le gaz et l'électricité



■ N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge par le personnel sur place



■ Informez-vous en écoutant France Bleu Pays de Savoie sur 107.3





Potabilité de l'eau

Pour être considérée comme potable, l'eau doit être exempte de toutes substances jugées nocives pour la santé : les germes pathogènes, les micro-organismes parasites ou les substances chimiques indésirables.

Des contrôles réguliers sont effectués pour prévenir les risques de pollution, qu'ils soient d'origine organique ou chimique.

Le risque sur la commune

Les sources alimentant le Giffre doivent rester à l'écart de la pollution. C'est le Giffre lui-même qu'il faut préserver et n'y rien rejeter.

Trois sources alimentent Morillon : Bergin, les Feux et les Laurents.

La communauté de Communes de la vallée du Giffre (CCMG) a repris « la compétence eau » le 1^{er} janvier 2026.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



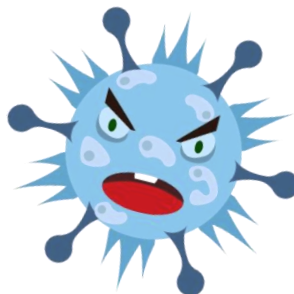
■ Informez-vous auprès du prestataire en charge de la fourniture de l'eau potable



■ Ne consommez pas l'eau du robinet



■ Suivez les consignes délivrées par la Mairie





Canicule

Entre mai et août 2026 : cinq périodes caniculaires exceptionnelles en France (sécheresse inaccoutumée suivie d'incendies spectaculaires à Fontainebleau, dans le Var et dans les Landes).

A un degré moindre, la Haute Savoie a été impactée par la sécheresse. La vallée du Giffre a, quant à elle, été tenue à l'écart de ces terribles vicissitudes. Néanmoins, suivre les « bons réflexes » reste de bon sens.

Le risque canicule

Le mot « canicule » désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. La chaleur inhabituelle, persistante et suffocante altère la résistance de l'organisme provoquant ainsi le coup de chaleur (fatigue, nausées, maux de tête, vomissements, tension).

À NOTER

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Morillon met en place un dispositif de soutien à destination des personnes les plus fragiles. Les personnes âgées ou isolées qui le souhaitent, sont invitées à laisser leur nom et coordonnées en mairie.

En cas de canicule, des élus et des agents municipaux, prennent contact eux afin de s'assurer qu'elles ne rencontrent pas de problèmes.

① Les bons réflexes

- Buvez régulièrement de l'eau
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais
- Évitez les efforts physiques
- Maintenez votre logement frais
- Donnez régulièrement de vos nouvelles à vos proches et osez demander de l'aide.

➤ Consultez le site :

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>



Pollution atmosphérique

La vallée du Giffre n'est pas une zone de pollution à proprement parler. Le risque est plutôt d'origine naturelle pour les personnes sensibles aux pollens ou aux foins.

La pollution atmosphérique

La pollution n'est pas considérée comme un risque technologique ou industriel, néanmoins en milieu urbain, tous les habitants sont exposés à ses effets. Les principales sources de pollution de l'air sont l'industrie au sens large, le chauffage et les transports. Chaque catégorie est responsable de l'émission de polluants qui lui sont parfois spécifiques.

À NOTER

L'Observatoire de la qualité de l'air et des pollens en Auvergne-Rhône-Alpes mesure quotidiennement la qualité de l'air et en informe le public.

❗ Les bons réflexes

- Suivez les consignes édictées par la Préfecture.
- Lors de l'annonce d'un pic de pollution, les personnes sensibles (jeunes enfants, personnes âgées, asthmatiques, déficients respiratoires) doivent éviter les sorties et les efforts physiques.
- Consultez le site :
<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr>

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS), obligatoire dans chaque commune, répond à une crise. Adapté aux spécificités locales, il est **déclenché par le maire ou le préfet** dès lors que la situation le nécessite.

Elaboré de façon préventive sous la responsabilité du maire, il est destiné à parer à la première urgence, faciliter l'engagement de l'ensemble des acteurs (services municipaux, acteurs privés, pompiers, gendarmerie, services de santé, services départementaux) et fédérer leurs efforts.

La mise en œuvre du PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde :

- organise la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité ;
- propose des mesures de sauvegarde et de protection des personnes ;
- met en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information de la population.

1. **Activation du Poste de Commandement Communal (PCC)** composé d'élus et d'agents communaux à la mairie ou à la CCAS si impossibilité.
2. **Point de situation général** dans la commune, personnel et matériel.
3. **Gestion de la crise** : coordonner les moyens au niveau local en liaison avec les services de l'Etat.
4. **Préparer le retour à la normale** : désengagement des secours, reprise des activités.

Le **Plan Communal de Sauvegarde** détaille l'ensemble des procédures à mettre en œuvre par les différents responsables. Il est **transmis aux services préfectoraux**. Des **exercices de mise en situation** sont également effectués.

Le Dossier Communal Synthétique des risques majeurs est un document officiel d'information de la population consultable en mairie.

Divers plans nationaux

L'Etat dispose de plans de secours développés au niveau national, régional ou local en prévision d'accidents de grande ampleur et de catastrophes et qui permettent de coordonner les actions entre les ministères, et les actions entre le niveau national et l'échelon local. Elles consistent notamment à :

- permettre une optimisation de la mobilisation des ressources utiles pour faire face aux situations ;
- faciliter et guider le processus de prise de décision des autorités publiques ;
- proposer des mesures et plans d'action.

Les principaux plans d'urgence de l'Etat sont :

■ **le plan Organisation de la Réponse de Sécurité Civile** dit « **Plan ORSEC** » qui est un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental voire zonal permettant une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires mobilisés sous l'autorité du Préfet, que ce soit les services de l'Etat ainsi que les structures privées.

Son architecture permet de décliner des plans spécifiques en fonction des secours à réaliser comme le plan Blanc (soudaine activité accrue en hôpital), le plan Rouge (secours à de nombreuses victimes).

■ **le plan national Accident nucléaire ou radiologique majeur**

■ **le plan Vigipirate**, plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre. Il est déclenché en cas de menace précise ou d'attaque terroriste.

Ces plans sont actualisés en fonction de l'évolution des risques et menaces. Ils définissent une structure de gestion de crise et de traitement des informations, ainsi que les actions que doivent prendre les autorités.

Savoir se préparer

POUR MA FAMILLE

Elaborez votre **Plan Individuel de Mise en Sûreté** (PIMS). La préparation à la gestion de crise vous incombe également. Le guide « Je me protège en famille » vous aide à organiser votre autonomie durant cette phase critique <https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques/plan-individuel-de-mise>

DANS LES ECOLES

Le **Plan Particulier de Mise en Sûreté** (PPMS) est un dispositif réglementaire réalisé par le chef d'établissement sous le contrôle de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) destiné à assurer la mise en sécurité des élèves et des personnels présents dans l'établissement en cas de risque naturel, technologique ou sécuritaire à l'établissement jusqu'à l'arrivée des secours. Le maire avalise le plan qui est intégré au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

DANS LES ENTREPRISES

Le **Plan d'Organisation de Mise en Sûreté** (POMSE) organise la protection et la sécurité des personnes et des biens présents dans l'établissement, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION

Se renseigner en amont auprès du service urbanisme de la mairie de Morillon (04 50 90 69 49) pour tout projet de construction, même modeste (ex. : une extension), qui est susceptible de faire l'objet de prescriptions éventuelles par rapport aux risques.



Liens utiles

www.mairie-morillon.com

le portail d'accès à tous les services de la Mairie
ainsi qu'aux dernières actualités



www.haute-savoie.gouv.fr

le site de la préfecture de la Haute-Savoie



<https://www.irma-grenoble.com>

le site de l'Institut des Risques Majeurs de
Grenoble, site d'information sur les risques
naturels et technologiques en Rhône-Alpes



www.info.gouv.fr/risques

le portail interministériel de prévention sur les
risques majeurs



<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

la carte des risques météorologiques mise à jour
quotidiennement



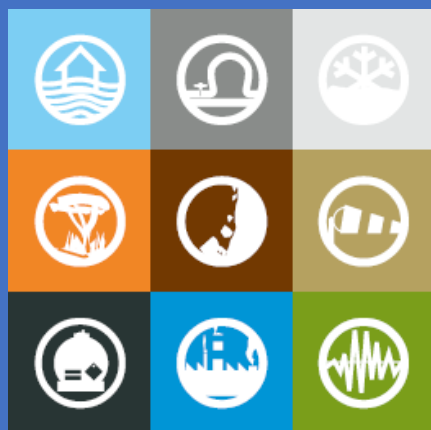
georisques.gouv.fr

connaître les risques près de chez soi : je rentre le
code de la commune puis mon adresse

Document réalisé par la commune de Morillon
Imprimerie XYZ



Mes notes



Commune de Morillon
5 place de la Mairie - 74 440 MORILLON

Tél. 04 50 90 11 22
www.mairie-morillon.com